



Les secteurs du démarchage

Vous êtes fréquemment sollicité(e) à domicile ou par téléphone pour de nouvelles offres. Restez prudent(e) ! L'UFC-Que Choisir vous alerte sur les secteurs dans lesquels vous risquez d'être le plus souvent démarché(e).

Prenez le temps de vous renseigner avant de signer.

Méfiez-vous des offres alléchantes sous couvert d'économies !

Refusez toute prestation le jour-même !

L'INFO +

N'hésitez pas à utiliser nos différents comparateurs (énergies, forfait mobile, FAI, mutuelles...) sur notre site www.quechoisir.org. Et pensez à consulter des sites indépendants (ex. : www.energie-info.fr, www.faire.fr).

➔ 1^{er} secteur : les travaux de la maison

Alerte sur les propositions de bilans énergétiques, d'installation de panneaux solaires ou encore d'isolation de vos combles pour seulement 1 euro ! Ces offres se multiplient, se vantant de vous faire faire des économies. Ne signez rien avant d'avoir vérifié les conditions d'éligibilité aux crédits d'impôts, primes d'Etat... N'hésitez pas également à contacter l'ADEME.

➔ 2^e secteur : gaz et électricité

Méfiez-vous des sollicitations téléphoniques faites au nom du médiateur national de l'énergie ou d'EDF. Ce sont des arnaques !

➔ 3^e secteur : mutuelles et assurances

Vous disposez déjà d'une mutuelle obligatoire par votre entreprise ? Dans ce cas, n'hésitez pas à le rappeler aux démarcheurs !

➔ 4^e secteur : téléphonie et internet

Un commercial vous propose un nouveau contrat d'abonnement téléphonique, la fibre... ? Comparez les offres et renseignez-vous auparavant sur la faisabilité de l'installation.

Pour plus de détails, contactez votre association locale